

Dossier d'inscription 2026-2027 Formation CAC (72/53) Vidéo le 28 novembre et à La Ferté-Bernard le 19 décembre 2026

16 stagiaires maximum. La formation pourra être annulée si moins de 5 stagiaires
Avoir 16 ans minimum à la date de formation et être licencié à la FFTIR depuis 1 an minimum,
licence 2026-2027 en cours de validité, **être titulaire du PSC1 ou équivalent (voir annexe).**

Dossier complet à renvoyer au plus tard pour 2 novembre 2026 :
par mail à accueil.ligue@tirpaysdelaloire.fr

Nom : Prénom : Club : N° de licence :	N° de club :	Photo du candidat à joindre en numérique
--	--------------	--

Important : avant de remplir ce dossier d'inscription, il est impératif que les candidats et présidents de club lisent le règlement du certificat de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC). Le règlement est accessible directement sur le site Internet de la FFTir en lisant ce QR Code avec votre smartphone ou tablette tactile.



Adresse : _____	
Ville : _____	Code postal : _____ Email : _____
N° de téléphone domicile : _____	N° de téléphone portable : _____
Date de naissance : _____	Êtes-vous en situation de handicap ? ☐ OUI - ☐ NON
Catégorie d'âge (entourez la catégorie) : CF, CG, JF, JG, D1, D2, D3, S1, S2, S3	
Niveau « Cibles Couleurs » (entourez le grade) : sans / blanc, jaune, orange, vert, bleu, marron, arc-en-ciel	

I – Pièces à fournir par le candidat

☐ Présent dossier d'inscription intégralement renseigné
☐ Autorisation parentale pour les candidats mineurs
☐ 35 € par virement à réception de la convocation à la Ligue de Tir des Pays de la Loire, afin de finaliser définitivement votre inscription.
☐ Copie du diplôme PSC1 ou équivalent (voir P.3).

II – Profil du candidat

Précisez vos fonctions actuelles au sein du club et vos motivations pour suivre cette formation.

Pratique les armes de poing (TAR ou ISSF) : ☐ OUI ☐ NON

Politique de confidentialité de la FFTir (cochez l'option) :

Les Données à caractère personnel (DCP) que le candidat fournit à la FFTir dans le dossier d'inscription font l'objet de traitements qui permettent d'organiser et de réaliser les prestations de formation. Conformément à l'article L123-22 du Code de commerce, elles sont conservées pendant une durée de dix (10) ans. Les destinataires de ces données sont les collaborateurs habilités qui exercent dans le métier de la formation au sein de la FFTir. Conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le candidat peut exercer ses droits d'accès aux données à caractère personnel, à la rectification ou l'effacement de celles-ci, à la limitation du traitement et à la portabilité des données en contactant le Délégué à la protection des données (DPD) en complétant le formulaire dédié à l'exercice des droits [Mes droits RGPD - FFTir Formation](#). Dans les mêmes conditions, le candidat concerné a également le droit de retirer son consentement à tout moment, sans que les effets de ce retrait soient rétroactifs. Le candidat concerné a la possibilité d'introduire une réclamation auprès de l'autorité de contrôle de la protection des données (CNIL).

Consultez notre politique générale de confidentialité : [https://www.fftir.org/menu/espace-fftir/departement formation/politique/](https://www.fftir.org/menu/espace-fftir/departement%20formation/politique/)

☐ Je reconnais avoir pris connaissance de la politique de confidentialité de la FFTir et en accepte les conditions faute de quoi mon dossier d'inscription serait irrecevable.

III – Avis favorable et motivé du président de club

Précisez vos attentes par rapport à la formation du candidat et la nature des fonctions auxquelles il peut aspirer au sein du club en cas de réussite au certificat de compétences Capacité à accueillir et conseiller (CAC).



CONDITIONS GENERALES :

>La Ligue de Tir des Pays de la Loire se réserve le droit d'annuler une formation lorsque le nombre de stagiaires inscrits à cette formation serait inférieur à l'effectif minimum indiqué dans l'offre de formation. La limite de l'annulation est fixée à 5 jours ouvrables avant la date de début programmée, sans qu'aucune pénalité de rupture ou de compensation ne soit due entre les parties pour ce motif. Le club sera remboursé des frais engagés.

>La Ligue se réserve le droit de reporter des regroupements de formation en cas d'impossibilité de fonctionnement. Le stagiaire sera averti dans les meilleurs délais, et si possible, au moins 48 heures avant le regroupement.

>Annulation et abandon à l'initiative du stagiaire : en cas d'annulation tardive par le stagiaire d'une session de formation planifiée, ou si le stagiaire manque une journée, la Ligue ne procédera à aucun remboursement. Est considérée comme tardive toute annulation intervenant dans les trois (3) jours ouvrables précédant la date de début programmé. Si, par suite de force majeure (étudiée au cas par cas), le stagiaire est empêché de suivre la formation, le stagiaire pourra rattraper le module manquant durant la saison en cours et sur proposition du RFL.

Tous frais engendrés par un rattrapage individuel (vacation éventuelle, déplacements, repas et hébergement du formateur si nécessaire, location de stand...), seront supportés par le club du stagiaire.

>Le stagiaire et le Président de Club ont pris connaissance des dates de la formation.

>Le stagiaire s'engage à prendre connaissance du règlement de la formation, document disponible à l'adresse :
<https://www.fftir.org/menu/departement-formation/devenir-formateur-benevole/>

>Le président s'engage à ce que ses candidats soient initiés à la manipulation d'une arme de poing à feu avant le jour de la mise en pratique.

L'enregistrement des modules à distance par quelque moyen que ce soit (même à strict usage personnel) est interdit. La reproduction et la diffusion des documents qui vous sont fournis sont interdits, exceptés tout support diffusé gratuitement par la FFTir.

DATE ET SIGNATURE DU CANDIDAT
après avoir pris connaissance des conditions générales (avec mention « Lu et approuvé »)

DATE, NOM DU PRESIDENT, SIGNATURE ET CACHET DU CLUB
après avoir pris connaissance des conditions générales (avec mention « Lu et approuvé »)

Les équivalences au PSC1

Diplômes équivalents au PSC1

- Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS)
- Brevet national de secourisme (BNS)
- Brevet de secouriste de la protection civile
- Premiers Secours en Équipe de Niveau 1 (PSE1)
- Certificat de Sauveteur Secouriste du Travail (CSST) à jour de son recyclage
- Brevet National de Premiers Secours (BNPS)
- Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgences (AFGSU)
- Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours avec Matériel (AFCPSAM)
- Brevet National de Sécurité et Sauvetage Aquatique (BNSSA)
- Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Équipe (CFAPSE)
- Brevet de brancardier secouriste
- Certificat de sécurité sauvetage délivré par la direction générale de l'aviation civile
- Brevet de surveillant de baignade

Cas particulier :

Le BEPS (Brevet Européen de Premiers Secours) est délivré par la Croix-Rouge en même temps que le PSC1. Il est reconnu dans toute l'Europe par les sociétés Croix-Rouge de ces pays (mais uniquement par la Croix-Rouge).



ATTESTATION POUR LES MINEURS
Document à présenter obligatoirement au Cadre Technique Responsable
AVANT LE DÉBUT DE STAGE

Nous, soussignés,
Monsieur..... Téléphone :
Et Madame..... Téléphone :

Représentants légaux de
Né(e) leà

Adhérent à la société de tir de
N° associationN° licence.....
N° sécurité sociale.....

Autorisons notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) ci-dessus mentionné(e) à
participer aux manifestations
Animées ou organisées dans le cadre de la Fédération Française de Tir (tels que entraînements,
stages, compétitions ou autres...).

En cas de nécessité, nous autorisons l'encadrement de la FFTir à prendre toutes les mesures
nécessaires (consultation, hospitalisation, intervention chirurgicale) à la prise en charge de notre
fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles).

Les antécédents médicaux de notre fils, fille, pupille (rayer les mentions inutiles) figurent dans
son carnet de santé et nous lui avons remis (le cas échéant) les médicaments nécessaires à la
poursuite de son traitement pour la durée de la manifestation.

Fait à le
Pour servir et valoir ce que de droit.

Signature des deux représentants légaux

***Joindre obligatoirement une copie de la carte d'identité d'un des deux représentants légaux
pour authentification des signatures sauf si vous l'avez déjà envoyé cette saison pour un
autre stage.***